

Harbor, c'est l'entrée en guerre des États-Unis qui a eu le plus grand impact. La question primordiale est celle de la place que veut occuper le Canada auprès des Anglais et des Américains qui dirigent l'effort de guerre allié par l'entremise des organisations de guerre composées établies à Washington et à Londres. Le Canada ne veut pas être membre de toutes, mais seulement de celles qui l'intéressent de près, comme la Commission sur la répartition des munitions et la Commission composée de l'alimentation à Washington. Pour convaincre les Anglais et les Américains qui veulent limiter la représentation alliée sur ces commissions, le Canada fait valoir le principe de représentation proportionnelle suivant lequel l'adhésion d'un pays à une organisation internationale doit être fonction de sa contribution. Les grandes lignes de cette position furent établies par Hume Wrong le 20 janvier 1942 (document 135), puis reprises par le Premier ministre devant la Chambre des Communes le 9 juillet 1943. Or, des divergences d'opinion au sein du Cabinet retardent l'élaboration d'une position ferme sur la question et la Grande-Bretagne et les États-Unis se montrent réticents lorsque la position canadienne leur est finalement annoncée, de sorte que les résultats avaient de quoi décevoir les plus exigeants. On obtient l'admission au sein de la Commission composée sur la production et les ressources et, plus tard, l'admission au sein de la Commission composée de l'alimentation, mais seulement une participation limitée aux travaux de la Commission sur la répartition des munitions.

La seconde conséquence pour le Canada de l'entrée en guerre des États-Unis est le fait que plusieurs aspects de son effort de guerre, jusque-là limité au cadre du Commonwealth, revêtent un caractère plus international. Le déploiement des forces canadiennes se trouve désormais lié aux décisions du Comité mixte des chefs d'états-majors et aux ententes entre les dirigeants des grandes puissances. On étend le Plan d'entraînement aérien du Commonwealth britannique aux autres pays alliés qui sont invités sans tarder à en étudier les perspectives d'avenir lors d'une conférence internationale tenue à Ottawa. La collaboration financière du Canada à l'effort de guerre dépasse le cadre du Commonwealth avec l'institution en 1943 de l'Aide mutuelle à l'intention de tous les pays alliés. Enfin, de par sa contribution à la recherche atomique, le Canada entre dans le jeu assez délicat des rapports entre les équipes de recherche américaines et britanniques. En même temps, en raison de certains arrangements pris au début de la guerre, l'appartenance du Canada au Commonwealth conserve son importance au point de vue militaire. Il en résulte parfois des frictions entre le Canada et la Grande-Bretagne, notamment au sujet de la mise aux fers des prisonniers de guerre après l'attaque sur Dieppe.

Bien que la conduite de la guerre soit le principal souci de la politique extérieure du Canada en 1942 et 1943, les succès alliés rendent de plus en plus urgent l'élaboration d'une politique d'après-guerre (chapitre III). Les préparatifs en vue du règlement de la paix soulèvent les mêmes problèmes quant à la représentation canadienne que la question des organisations de guerre composées. Les Canadiens constatent que leur pays doit s'intéresser aux préparatifs pour le règlement de la paix en Europe mais à la fin de 1943, le gouvernement n'a pas encore décidé ce que sera sa contribution matérielle exacte. Par conséquent, il est assez difficile pour le Canada de réclamer l'admission au sein de la